

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 076-247600646-20190924-240919DL1-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°01/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSE René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

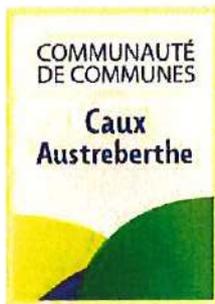
OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2019- ADOPTION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°02/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE - ADOPTION

Par courrier en date du 19 juin 2019, Monsieur DESILLE a informé la Communauté de Communes Caux-Austreberthe de son accord de remplacer Monsieur LESUEUR en tant que Conseiller Communautaire.

Par courrier en date du 9 septembre 2019, Monsieur DESILLE est informé de son siège en lieu et place de Monsieur LESUEUR au sein du Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-247600646-20190924-240919DL2-DE

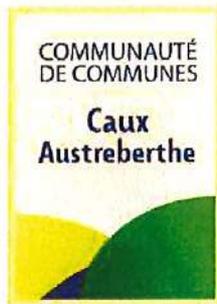
Le Conseil communautaire procède à l'installation de Monsieur Christophe DESILLE en qualité de Conseiller
Communautaire de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°03/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE-RENDU DE DELEGATION DE SIGNATURE EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Dans le cadre de la délégation de signature qui lui a été accordée, Monsieur le Président rend compte des décisions prises :

Marchés publics :

- Il a été signé un avenant n°1 au marché pour la construction d'ateliers destinés à accueillir le pôle propreté avec la société SYMA concernant le lot 1 «Gros Œuvre» augmentant le montant total de 1 033,00 € HT correspondant à la maçonnerie d'agglomérés en superstructure, soit une plus-value de 1,06 %. Le montant total du marché intégrant l'avenant n°1 est de 98 712,57 € HT.

- Il a été signé un avenant n°2 au marché pour la construction d'ateliers destinés à accueillir la pêche professionnelle avec la société SYMA concernant le lot 1 « Gros Œuvre » augmentant le montant total de 659,20 € HT correspondant à l'enduit d'imperméabilisation pour maçonnerie, soit une plus-value de 0,67 %. Le montant total du marché intégrant l'avenant n°2 est de 99 371,77 € HT.
- Il a été signé un marché pour l'élaboration d'un schéma stratégique de développement économique avec la société METROPOLIS pour un montant de 39 000,00 € HT. Le marché prévoit également la possibilité d'organiser des réunions supplémentaires au coût de 750,00 € HT la réunion.

Finances :

- Il a été signé une décision modificative au budget COMPLEXE AQUATIQUE sur le chapitre 020 concernant les dépenses imprévues pour effectuer une demande de virement d'un montant de 934 € afin d'augmenter les crédits sur certaines lignes budgétaires du budget complexe aquatique et notamment celle du chapitre 21 pour l'acquisition d'un nouveau défibrillateur.

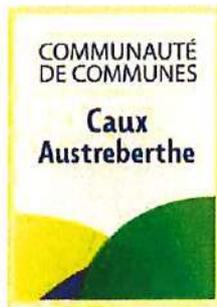
Le Conseil communautaire, 30 voix pour et 3 voix contre (Mmes SY SAVANE, PADILLA et M. LECONTE) prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°04/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : DIRECTION GENERALE – RAPPORT D'ACTIVITES - PRESENTATION

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que "le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

Avant de le transmettre à chaque commune de notre communauté de communes, il convient que le conseil communautaire reçoive communication du rapport d'activités 2018 et prenne acte de son contenu.

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2018,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de prendre acte du rapport d'activités 2018 de la Communauté de communes Caux-Austreberthe

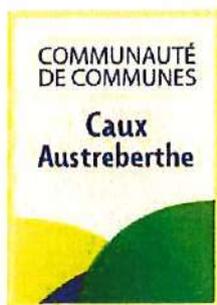
Article 2 : de prendre acte que ledit rapport sera transmis à chaque commune membre de l'intercommunalité pour présentation à leur conseil municipal

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°05/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : DIRECTION GENERALE – ZAC MESNIL ROUX – FIN DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Municipal de Barentin a souhaité autoriser la cession des ateliers relais situés 794 et 806 Boulevard de Normandie à la SCI de l'Enfer.

Le bien ayant été mis à disposition au profit de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe dans le cadre du transfert de compétences imposé par la loi NOTRe et conformément à la délibération en date du 7 décembre 2017, il convient de le réintégrer dans la gestion communale en mettant fin à cette mise à disposition à la date de signature de l'acte de vente, soit au plus tard le 31 décembre 2019.

D'un commun accord entre la Commune de Barentin et la Communauté de communes-Caux Austreberthe, il est convenu qu'aux termes de la cession, la Commune remboursera à la Communauté de Communes, le capital restant dû au prorata du loyer du bâtiment objet de la cession, soit 94 546,18 € et selon les modalités de calcul appliquées par les deux précédentes cessions, correspondant au contrat suivant :

- Prêt n°A14112025 contracté auprès de la Caisse d'épargne, pour partie.

Le cas échéant, les frais liés au remboursement anticipé seront à la charge de la commune.

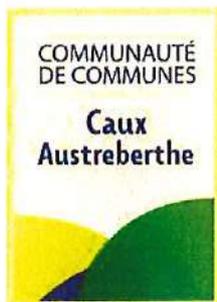
Le montant définitif du remboursement d'emprunt sera calculé en fonction de la date de signature de l'acte et selon les modalités de remboursement anticipé prévues à chaque contrat de prêt.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de mettre fin à la mise à disposition des ateliers relais susvisés et de rembourser à la Communauté de Communes Caux Austreberthe, le capital restant dû selon les conditions énoncées ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-247600646-20190924-240919DL6-DE

N°06/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – VACATION POUR FORMATION

La collectivité doit organiser au titre de l'année des formations afin de garantir la professionnalisation de ses agents. Certaines formations spécifiques ne sont pas proposées par le CNFPT et seul le recours à des organismes privés ou à des intervenants extérieurs peuvent répondre au besoin de la collectivité.

L'organisation de ces formations en interne avec des intervenants extérieurs permet de minimiser les coûts en mutualisant la présence des agents et/ou d'adapter le contenu des formations aux besoins spécifiques des agents.

L'activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de l'EPCI.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de fixer les taux de vacation suivants :

	Definition	Unité	Valeur
Niveau 1	Professionnalisation métier	1 h	38,80 €
Niveau 2	Perfectionnement métier	1 h	50,45 €
Niveau 3	Expertise métier, coaching	1 h	62,09 €

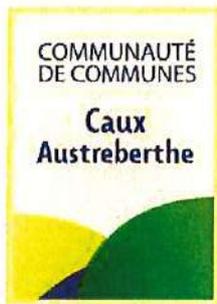
Les montants indiqués correspondent aux rémunérations brutes. L'évolution des barèmes de rémunération est déterminée par celle du point d'indice de la fonction publique.

Article 2 : de régulariser le séminaire des cadres du 19 septembre dont le rendu est prévu en octobre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT



**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****N°07/2019**

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTE – AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La création d'un emploi permanent de chargé de mission BAC à temps complet pour l'exercice des fonctions ci-après détaillées est nécessaire à compter du 1^{er} octobre 2019.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées et des besoins du service. Cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de droit public de catégorie A de la filière technique, au grade d'ingénieur,

Les fonctions de ce poste sont les suivantes :

- 1) Définir et animer le programme d'action du BAC de Limésy
- 2) Accompagner spécifiquement le développement des systèmes de production agricole compatibles avec la ressource en eau
- 3) Proposer puis mettre en application la stratégie foncière de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe
- 4) Promouvoir auprès des autres acteurs du BAC et du territoire de la CCCA (Collectivités, opérateurs d'Etat, habitants, ...) des pratiques compatibles avec la préservation de la ressource en eau (actions ZNA)
- 5) Intervenir en qualité d'expert sur les projets de territoire

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Président ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

L'agent recruté percevra le régime indemnitaire en vigueur pour les agents non titulaires de ce grade. La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 2°

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de catégorie A compte tenu des missions d'expertise et d'accompagnement sur le volet de la politique agricole et de la protection de la ressource en eau et qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'abroger la délibération n° 1 en date du 28 janvier 2014

Article 2 : d'approuver la création du poste d'ingénieur à temps complet à compter du 1er octobre 2019 comme énoncé ci-dessus,

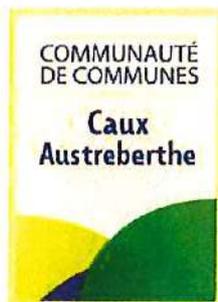
Article 3 : d'autoriser le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions de chargé de mission BAC, sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,

Article 4 : d'habiliter Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 3 ans à compter du 1er octobre 2019, et de modifier le tableau des emplois en ce sens

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT



**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****N°08/2019**

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – DEMANDE DE FINANCEMENT – BANQUE DES TERRITOIRES – SCHEMA STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AUTORISATION - SIGNATURE

Dans le cadre de sa politique de développement économique de son territoire, la Communauté de communes Caux-Austreberthe, a lancé une étude permettant d'élaborer un schéma stratégique de développement économique.

La Banque des Territoires, direction de la Caisse des dépôts et consignations créée en mai 2018, propose un partenariat dont l'objectif est de conseiller les collectivités, de les accompagner dans leurs stratégies de développement et de les financer.

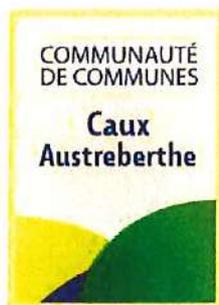
A cette occasion, la Banque des Territoires propose une collaboration à travers un « Comité de Suivi », composé de représentants de la Communauté de communes et d'un ou plusieurs représentants de la Caisse des dépôts et consignations, qui sera chargé de s'assurer de l'état d'avancement des travaux de l'étude. Pour accompagner cette démarche, la Banque des Territoires propose une subvention de 11 700€ (soit 30%).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement annexée se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ID : 076-247600646-20190924-240919DL9-DE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°09/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – BUDGET EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N°1 - ADOPTION

Le budget primitif a été adopté au cours de la séance du conseil communautaire du 2 avril 2019.

L'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'adopter des décisions modificatives destinées à corriger les prévisions contenues dans le budget primitif.

La présente délibération a pour objet de présenter, ci-dessous, des modifications sur le budget eau potable. Ces mouvements budgétaires ne modifient pas l'équilibre général de l'exercice 2019.

La principale modification résulte d'une écriture de régularisation de tva sur l'année 2018. Il s'agit de réaffecter correctement l'autoliquidation de la tva d'une facture de travaux d'un sous-traitant.

SYNTHESE DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Chapitres	Comptes	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT						
23	2313	Immobilisations en cours - Construction		30 919,00 €		30 919,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €	30 919,00 €	0,00 €	30 919,00 €
TOTAL GÉNÉRAL			0,00 €	30 919,00 €	0,00 €	30 919,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2019 ;

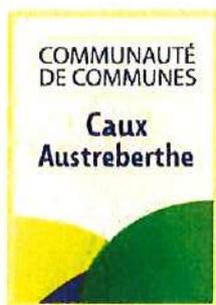
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter, par chapitre, les modifications de dépenses et de recettes concernant les opérations postérieures à l'établissement du budget primitif figurant dans l'état ci-dessus intitulé « Synthèse des inscriptions budgétaires » et concernant le budget eau potable.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT




**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****N°10/2019**

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC – DECISION MODIFICATIVE N°2 - ADOPTION

Le budget primitif a été adopté au cours de la séance du conseil communautaire du 2 avril 2019.

L'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'adopter des décisions modificatives destinées à corriger les prévisions contenues dans le budget primitif.

La présente délibération a pour objet de présenter, ci-dessous, des modifications sur le budget ZAC. Ces mouvements budgétaires ne modifient pas l'équilibre général de l'exercice 2019.

La principale modification résulte de la cession des immeubles sur la ZAC de Barentin, boulevard de Normandie. Il a été convenu qu'à l'issue de la vente, la ville de Barentin remboursera à la Communauté de communes Caux-Austreberthe, le capital restant dû des emprunts au prorata du loyer du bâtiment ainsi que les pénalités liées au remboursement anticipé.

SYNTHESE DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Chapitres	Comptes	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
66	6688	Autres charges financières		200 000,00 €		
023		Virement à la section d'investissement		1 176 435,00 €		
77	7788	Autres produits exceptionnels divers				1 376 435,00 €
Total SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	1 376 435,00 €	0,00 €	1 376 435,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
16	1641	Emprunts auprès des établissements financiers - Emprunts en euros		1 176 435,00 €		
021		Virement de la section d'exploitation				1 176 435,00 €
Total SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €	1 176 435,00 €	0,00 €	1 176 435,00 €
TOTAL GENERAL			0,00 €	2 552 870,00 €	0,00 €	2 552 870,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif 2019 ;

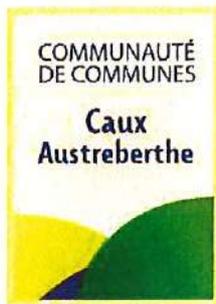
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter, par chapitre, les modifications de dépenses et de recettes concernant les opérations postérieures à l'établissement du budget primitif figurant dans l'état ci-dessus intitulé « Synthèse des inscriptions budgétaires » et concernant le budget ZAC.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT




**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****N°11/2019**

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – FONDS DE CONCOURS – MAIRIE DE VILLERS-ECALLES

Afin de rationaliser la distribution des repas et améliorer les performances énergétiques du bâtiment, la commune de Villers-Ecalles souhaite étendre, rénover énergétiquement et réhabiliter le restaurant scolaire municipal. Il sera opéré différents travaux :

- dépose et renforcement de l'isolation thermique extérieure et de la toiture extérieure
- mise en place d'une ventilation double flux avec récupération d'énergie
- reprise de l'éclairage avec la mise en place de LED et de détecteurs de présence.

Le coût des travaux est de 141 167 euros HT. La commune de Villers-Ecalles demande une dérogation au nouveau règlement d'attribution au fond de concours portant sur le commencement des travaux ; en effet les travaux ont été entièrement réalisés.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe en date du 10 mai 2018 relative aux modalités d'attribution des fonds de concours.

Vu la demande de la commune de Villers-Ecalles reçue 1^{er} février 2019 sollicitant un fonds de concours.

Vu l'avis du bureau communautaire favorable du 4 juin 2019

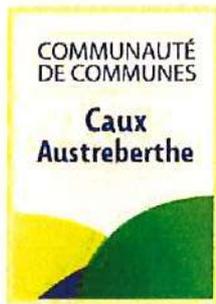
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder un fonds de concours de 20 000 euros HT à la Commune de Villers-Ecalles pour la réhabilitation, l'extension et la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT



**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****N°12/2019**

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – FONDS DE CONCOURS PAVILLY – AIRE DE JEUX

La commune dispose d'un terrain de football situé avenue Jean Jouvenet, qui n'est plus affecté aux associations sportives, depuis la création d'un terrain de football synthétique, au stade communal « Lucien Lécuyer ». Ce terrain jouxte la parcelle où a été construit le collège « Val Saint-Denis de Pavilly », qui n'est plus utilisé et qui est appelé à être démolé, afin de réaliser une opération immobilière de 80 logements.

La commune souhaite donc requalifier cet ancien terrain de football, en le transformant en un parc urbain, qui assurera la transition urbaine entre le secteur du centre-ville, et ce nouveau secteur urbanisé.

Le coût des travaux, pour la première phase, est de 125 000 euros HT.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe en date du 19 mai 2018 adoptant les modalités d'attribution des fonds de concours.

Vu la demande de la commune de Pavilly reçue le 7 mai 2019 sollicitant un fonds de concours.

Vu l'avis du bureau communautaire favorable du 17 septembre 2019.

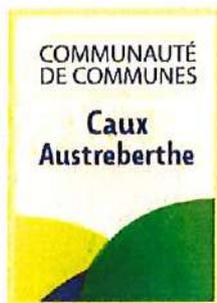
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder un fonds de concours de 20 000 euros HT à la Commune de Pavilly.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ID : 076-247600646-20190924-240919DL13-DE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°13/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – FONDS DE CONCOURS PAVILLY – TRAVAUX VOIRIE BACS ORDURES

Afin d'une part, de faciliter les opérations de collecte et de fluidifier la circulation douce sur les trottoirs du centre-ville et d'autre part, de diminuer la pollution visuelle occasionnée par la présence permanente de certains bacs à ordures sur les trottoirs, la commune de Pavilly souhaite aménager les voiries par l'installation d'aires de stockage des bacs à ordures ménagères dans son centre-ville.

Le coût des travaux est de 18 282,69 euros HT. La commune de Pavilly sollicite une subvention dans le cadre des fonds de concours, ainsi qu'une dérogation au nouveau règlement d'attribution au fond de concours portant sur le commencement des travaux.

Vu la délibération de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe en date du 10 mai 2018 adoptant les modalités d'attribution des fonds de concours.

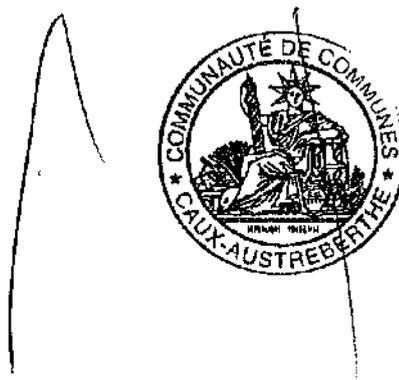
Vu la demande de la commune de Pavilly reçue le 7 mai 2019 sollicitant un fonds de concours.

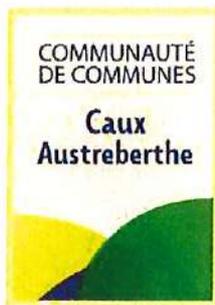
Vu l'avis du bureau communautaire favorable du 17 septembre 2019.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder un fonds de concours de 10 000 euros HT à la Commune de Pavilly.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°14/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : MARCHES PUBLICS – GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ADOPTION

Afin de partager une culture commune de la « commande publique » au sein de la Communauté de communes Caux-Austreberthe, un guide intercommunal de la commande publique a été rédigé.

Il rappelle l'ensemble des règles et des enjeux que constitue la commande publique. Véritable acte économique elle constitue un levier de soutien et d'accompagnement des politiques et est un vecteur de développement économique en créant les conditions du rapprochement de l'offre et de la demande, en soutenant la croissance, en favorisant la compétitivité et l'emploi et en stimulant l'innovation.

Ce guide a un double objectif :

- d'une part, de montrer, en toute transparence, les procédures mises en place en interne tout en gardant la souplesse nécessaire pour s'adapter aux aléas
- d'autre part, de témoigner de la bonne gestion des deniers publics.

Ce guide est donc la traduction, pour la commande publique, de la politique efficiente, écoresponsable et solidaire portée par la Communauté de Communes de la Caux-Austreberthe.

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de partager une culture commune en matière de commande publique,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le guide intercommunal de la commande publique dans sa rédaction annexée à la présente délibération.

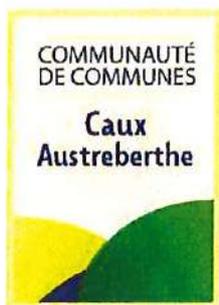
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°15/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : RAM – CONVENTION D'ACCES A L'ESPACE SECURISE « COMPTE PARTENAIRE » - SIGNATURE - ADOPTION

Dans le cadre de la dernière convention d'objectifs et de gestion, la branche Famille de la Caisse d'Allocations Familiales pilote la refonte complète du système d'information des services d'action sociale. Ce projet se traduit par la mise à disposition sur le site internet de la CAF d'un portail sécurisé en matière de gestion.

Ce portail va ainsi permettre de simplifier et fluidifier les échanges entre la CAF et ses partenaires en permettant au Relais Assistants Maternels d'effectuer les déclarations nécessaires aux traitements des demandes de subventions.

L'accès au portail est soumis à habilitation ce qui permet de sécuriser sa mise à disposition.

La présente convention a pour objet d'identifier les différents interlocuteurs partenaires qui bénéficieront d'un accès au portail.

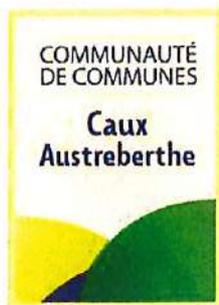
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire » de la Caisse d'Allocations Familiales, le contrat de services pris en application de la convention d'accès, le bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale » ainsi que l'habilitation des utilisateurs du service AFAS.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 076-247600646-20190924-240919DL16-DE



N°16/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLOSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : POLE PROPRETE – DECHETERIE – BADGES – CREATION DE TARIFS - ADOPTION

La Communauté de communes souhaite faire évoluer son règlement relatif à la déchèterie de Villers-Ecalles afin de prendre en compte la mise en place d'un contrôle d'accès par badge à compter du 6 janvier 2020.

A partir de 2020, l'accès à la déchèterie intercommunale s'effectuera grâce à un badge magnétique pour les seuls administrés résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe. L'attribution initiale du badge par foyer sera délivrée gratuitement et valable sans limitation de durée dans le temps.

Cette solution permettra :

- d'assurer un suivi des passages et des flux entrants
- d'améliorer les conditions d'accueil sur le site : fluidité de la circulation, identification et traçabilité des déchets, etc.
- de repérer plus facilement les usagers non autorisés et ainsi d'éviter de faire porter le surcoût engendré aux administrés de l'intercommunalité.

Le nombre de passages autorisés non facturés par année civile est porté à :

- 12 pour les communes bénéficiant d'une collecte en porte-à-porte pour les déchets verts (Barentin, Pavilly, Limésy),
- 36 pour les autres communes (Blacqueville, Bouville, Emanville, Goupillières, Sainte-Austreberthe et Villers-Ecalles).

Il correspond aux pratiques constatées sur le territoire.

Un tarif unique est créé, équivalent à 10€ en cas de :

- **perte** : signalement à effectuer dans les plus brefs délais afin que le badge soit désactivé.
Une nouvelle carte sera attribuée à la demande de l'utilisateur en échange de facturation.

-**passage supplémentaire** : au-delà des passages autorisés non facturés par année civile

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-27 et L 212228 ;

Vu la loi n°75-663 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux informations classées pour la protection de l'environnement,

Vu le règlement sanitaire départementale de la Seine-Maritime,

Considérant qu'il convient de réglementer les conditions d'utilisation des badges d'accès pour la déchèterie de Villers-Ecalles équipée d'un contrôle d'accès à compter du 6 janvier 2020,

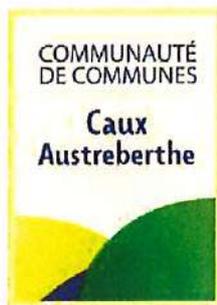
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un tarif unique à hauteur de 10 euros en cas de perte ou passage supplémentaire. Ce tarif sera applicable à partir du 6 janvier 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°17/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : POLE TECHNIQUE – AGENCE DE L'EAU – CONVENTION D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de l'instruction de ses aides, l'Agence de l'Eau Seine Normandie demande que le bénéficiaire signe la charte d'adaptation au changement climatique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Cette charte signée sera demandée lors du solde des aides.

Cette charte découle du constat partagé aujourd'hui par la majorité que le changement climatique s'amorce. Les ressources en eau diminuent, les températures et les précipitations orageuses augmentent, la sécheresse s'étend vers le Nord et la montée des eaux en bord de mer est annoncée. Il convient donc de réagir et d'essayer de limiter cette évolution en prenant en compte ces phénomènes dans les choix à venir.

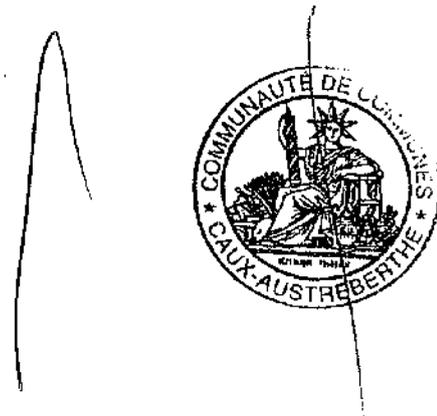
La signature de cette charte a pour objectif d'afficher cette volonté et de rappeler que dans nos projets futurs il faudra protéger les ressources, favoriser l'infiltration de l'eau, et réfléchir à de nouvelles techniques pour protéger les sols et les paysages.

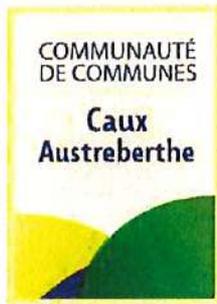
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la charte d'adaptation au changement climatique, ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°18/2019

Date de la convocation : 17/09/2019

Procès-verbal affiché le : 27/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 28 Votants : 33 Absents : 7

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MARDI VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A PAVILLY, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BENTOT, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BENTOT Michel, Président, BOULENGER Elisabeth, BOUQUET Frédéric, COTTON Denis, DESILLE Christophe, DOUYERE Françoise, DRAPIER Bruno, GODEFROY Josée, KEHR Jérôme, LARÇON Lydia, LECONTE Alain, SY SAVANE Suzanne
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	VERHALLE Chantal, Maire
EMANVILLE	HONDIER Hubert, Maire
GOUPILLIERES	DELAFOSSÉ René
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, ROYER François
VILLERS-ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON-HERSENS Janine
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, GANAYE Brigitte, JACOB-DELESCLUSE Emilie, LEMONNIER Christelle, MERIENNE Jean-Luc, REMOUSSIN Stéphane, SAMSON Séverine

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S AYANT DONNE(E)S POUVOIR :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à M. COTTON, Mme CHAIB qui a donné pouvoir à M. BENTOT, Mme SEMARD qui a donné pouvoir à M. DRAPIER, Mme PADILLA qui a donné pouvoir à Mme SY SAVANE, Mme MULET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

ETAIENT ABSENT(E)S :

MM. et Mmes BEASSE Valérie, BLONDEL Anne-Marie, DETALMINIL Baptiste, HUET François, SAUMON Michel, GRESSENT Daniel, DOUILLET Patrick

Secrétaire de séance

Mme SAMSON, à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : COMPLEXE AQUATIQUE – CREATION DE TARIFS EVENEMENT DU 30/11/19 - ADOPTION

Le Complexe Aquatique de l'Atréaumont propose un large choix d'activités à l'ensemble de ses usagers.

Pour compléter son offre, il est envisagé d'organiser des événementiels accessibles aux différents publics, notamment sous forme de soirées à thème animées par l'équipe du Complexe aquatique.

Ces événements sont par ailleurs destinés à valoriser le Complexe aquatique, à le médiatiser d'avantage, à fidéliser les usagers et à en attirer également de nouveaux, tout en cherchant des nouvelles sources de recettes supplémentaires.

Le thème du prochain événementiel est une « Soirée ZEN » prévue le 30 novembre 2019 à partir de 18h.

Au programme, il sera proposé de la relaxation, Yoga, Reiki, Massage, Stretching et l'accès à l'espace détente.

A cette fin il convient de créer des nouveaux tarifs :

- 9 € pour les résidents de la Communauté de communes Caux Austreberthe
- 14 € pour les non-résidents.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer de nouveaux tarifs pour la « Soirée ZEN », comme ci-dessous :

- 9 € pour les résidents de la Communauté de communes Caux Austreberthe
- 14 € pour les non-résidents.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Michel BENTOT

